

Médiathèque du Mi[x]

Charte d'accueil de classe

2 avenue Charles Moureu
64150 MOURENX
Tél : 05.59.80.58.83
www.pole-lecture.com



La Médiathèque intercommunale offre de multiples services. Outre la constitution des fonds et le prêt de documents, l'accueil de tous les publics, la formation des usagers et l'animation font partie de ses missions.

Elle se donne également pour mission d'accueillir, dans le cadre d'un partenariat actif, les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune de Mourenx et des communes des alentours : Abidos, Artix, Casteide-Cami, Lagor, Lahourcade, Loubieng, Os-Marsillon, Pardies, Sauvelade, Serres Ste Marie et Vielleségure.

La présente charte formalise l'organisation de ces accueils.

Objectifs de l'accueil des classes.

L'accueil des scolaires à la médiathèque a pour but :

- de faire connaître la médiathèque aux enfants : apprendre à se repérer dans la médiathèque, en découvrir les ressources et le fonctionnement en vue d'une fréquentation autonome ultérieure,
- de faire découvrir la littérature de jeunesse dans sa diversité,
- de favoriser une rencontre individuelle avec les livres et développer la lecture plaisir,
- d'initier à la recherche documentaire,
- de se familiariser avec les outils de la cyber,
- de faire découvrir les autres services du Mi[x]...

Contenu des visites.

Le contenu des visites est défini en concertation entre les enseignants et les bibliothécaires lors de la prise de rendez-vous. Il pourra être de trois types :

- prêt de documents uniquement,
- prêt de documents et lecture d'un album ou d'un conte,
- prêt de documents et activités ludiques, diverses et variées autour du livre.

Compte tenu du nombre important de classes à recevoir et de l'implantation de la Médiathèque à Mourenx, la médiathèque propose :

- 1 rendez-vous mensuel aux écoles de Mourenx,
- 4 rendez-vous par an pour les écoles des communes des alentours.

Conditions de prêt.

Chaque classe bénéficie d'un abonnement gratuit et renouvelable chaque année. Celui-ci donne lieu à la délivrance d'une carte nominative sur laquelle sont enregistrés les prêts.

Les emprunts se font dans la limite de 45 documents par carte (livres, revues, CD) et pour une durée de :

- 45 jours pour les écoles de Mourenx
- 90 jours pour les écoles des communes des alentours.

Lors du prêt, chaque enfant choisit le livre qu'il veut emprunter. L'enseignant peut aussi emprunter des documents pour la classe.

Une liste des prêts sera fournie à l'enseignant à chaque visite.

La réservation de documents et la prolongation des délais de prêt sont également possibles auprès de la médiathèque ou en ligne www.pole-lecture.com.

L'enseignant est responsable des documents empruntés par sa classe. En cas de perte ou de détérioration, l'école devra les rembourser ou les remplacer d'après les références fournies par la médiathèque.

Autres services proposés par la section enfance.

1/ Prêt de malles déjà constituées par la médiathèque, sur réservation.

Il s'agit :

- ✓ soit de malles d'un titre en plusieurs exemplaires
- ✓ soit de malles thématiques

La liste des ces malles est disponible à la médiathèque

Par exemple :

- ✓ apprendre à repérer les documents, à s'orienter dans les fonds,
- ✓ découvrir l'univers d'un auteur, d'un illustrateur,
- ✓ découvrir les genres "policier", "fantastique",...
- ✓ participer à la ronde des livres,
- ✓ découvrir un tapis de lecture,
- ✓ recherches thématiques sur un sujet choisi par l'enseignant,
- ✓ faire des ateliers avec la cyber
- ✓ animations ponctuelles : spectacles, expositions...

Les demandes spécifiques devront être formulées suffisamment à l'avance pour laisser un délai de préparation aux bibliothécaires.

Les accueils peuvent aussi s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique déterminé par les enseignants (pour la mise en place de ce type d'activité, merci de nous contacter assez tôt dans l'année).

Dans tous les cas, la première visite sera consacrée à une découverte de la médiathèque (diversité des documents, présentation du classement...)

Encadrement de l'accueil.

L'accueil est assuré par l'équipe de la médiathèque mais l'enseignant reste l'interlocuteur privilégié entre le groupe et les bibliothécaires ; il veille au bon comportement des enfants et participe aux animations pour garantir les meilleures conditions d'accueil.

Modalités de l'accueil.

Les accueils de classes se feront obligatoirement :

- lundi 9h30 à 12h00 14h à 17h
- mardi 9h30 à 12h00 14h à 17h
- vendredi 9h30 à 12h00 14h à 17h

2/ Préparation de malles à la demande des enseignants sur des auteurs et des sujets divers.

Exemple d'auteurs : Eric Battut, Quentin Blake, Claude Boujon, Anne Brouillard, Eric Carle, Babette Cole, Rebecca Dautremer, Olga Lecaye, Nadja, Carl Norac, Claude Ponti, Rascal, Grégoire Solotareff, Frédéric Stehr, Tomi Ungerer, Anaïs Vaugelade...

Exemple de sujets : Afrique, alimentation, carnaval, cirque, montagne, ours, peur, transports...

La demande doit être faite au moins 3 semaines à l'avance.

3/ Fonds de référence en littérature jeunesse

Ce fonds peut-être consulté sur place sur demande de l'enseignant auprès du service enfance et/ou être emprunté

Organisation.

Une réunion est organisée à la rentrée pour présenter aux enseignants les activités proposées par la médiathèque. Chaque enseignant prend ensuite contact avec le service enfance pour fixer le premier rendez-vous.

La médiathèque reste à l'écoute de toute demande ou remarque et s'engage à y répondre dans la mesure de ses moyens.

Horaires d'ouverture au public

| | | |
|----------|------------|---------------|
| Lundi | | 13h00 - 18h15 |
| Mardi | | 13h00 - 18h15 |
| Mercredi | 9h15-12h00 | 13h00 - 18h15 |
| Jeudi | | 13h00 - 18h15 |
| Vendredi | | 13h00 - 18h15 |
| Samedi | 9h15-12h00 | 13h00 - 18h15 |

Les matinées seront réservées en priorité aux maternelles.

Les horaires de début et de fin de séances sont fixés avec la médiathèque et devront être respectés par chacun.

Une seule classe à la fois sera reçue à la médiathèque pour préserver la qualité de l'accueil.

Les enseignants ont la possibilité de venir seuls durant les horaires d'ouverture au public, pour emprunter des documents pour leur classe.

Durée de l'accueil.

La durée des accueils varie en fonction de la finalité de la séance :

- les visites destinées au seul prêt de documents sont limitées à 20 minutes maximum,
- les visites pour du prêt et une lecture sont prévues sur la base de 40 minutes,
- les visites s'articulant autour d'une animation spécifique sont prévues sur la base de 60 minutes.

Ces aménagements horaires tiennent compte du nombre important de classes souhaitant être accueillies à la médiathèque et veulent favoriser l'accueil d'un maximum d'enfants durant l'année scolaire.

Périodicité des visites.

L'accueil s'effectue exclusivement sur rendez-vous. Les rendez-vous doivent être pris au moins 2 semaines à l'avance, sous réserve des disponibilités du planning d'accueil.

Tout contretemps, échange ou annulation de séance doit être signalé, dans la mesure du possible, au moins 24 heures à l'avance. Un nouveau rendez-vous sera alors proposé dans la limite des places disponibles.